



Attestation – Inscription – Règlement - Vide Grenier

Organisateur : Football Club Essartais – Rue du Stade – 85240 Les Essarts en Bocage

Vide Grenier se déroulant le dimanche 15 avril 2018 sur le Parking du Super U des Essarts.



| Nom | Prénom | Né(e) le | Département | Ville | Adresse postale | Tel | Mail |
|-------------------|-------------|----------|----------------------------|-------|-----------------|-----|------|
| | | | | | | | |
| N° Pièce identité | Délivrée le | Par | N°immatriculation véhicule | | | | |
| | | | | | | | |

Déclare sur l'honneur ne pas être commerçant, ne vendre que des objets personnels et usagers (Art.L310-2 du Code du Commerce) et n'avoir pas participé à 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile (Art. L 321-9 du Code Pénal)

Je certifie avoir pris connaissance du règlement (voir au dos) et m'engage à le respecter

Fait à

Le

Signature :

Nombre d'emplacement :

3€50 l'emplacement : X 3,50 €

Chèque :

Espèce :

Attestation et photocopie de la pièce d'identité devant être remis à l'organisateur et le joindra au registre pour remise au Maire de la Commune d'organisation. Documents à adresser avec votre règlement à l'ordre de l'Association « Football Club Essartais »

REGLEMENT DU VIDE GRENIER DU 15 AVRIL 2018 ORGANISE PAR LE FOOTBALL CLUB ESSARTAIS

- Le Vide Grenier n'est ouvert qu'au particulier
- Le tarif des emplacements est fixé : 3€50 l'emplacement
- Les organisateurs ne fournissent aucun matériel pour exposer
- Sont exclus de la vente les armes, les animaux, les contres-façons et tous matériels de puériculture n'étant pas étiquetés NF
- La vente se situe en plein air sur le parking du Super U des Essarts
- Les véhicules ne sont autorisés sur la zone que pour le déchargement (avant 9h00) et pour le rangement (après 18h00). Le stationnement des véhicules des exposants ne devra pas se faire sur la zone de vente.
- Avant leur installation, les participants devront se présenter à la personne responsable du registre des exposants.
- Toute inscription doit être accompagnée de son paiement, de la photocopie de la pièce d'identité ainsi que de l'attestation – inscription dûment complétée pour validation
- Pour tout bulletin incomplet, l'inscription au vide grenier sera refusée.
- Les organisateurs ne procéderont à aucun remboursement en cas d'absence ou de mauvais temps.
- Les participants s'engagent à renoncer à tout recours contre les organisateurs en cas de vol, détérioration ou dommage matériels.
- Pour la participation des mineurs, une autorisation parentale sera demandée lors de l'inscription.
- L'inscription du Vide Grenier du 15 avril 2018 implique le respect de ce règlement.
- **Date limite d'inscription à respecter : Le 1^{er} avril 2018**
- **Contact de l'association FOOTBALL CLUB ESSARTAIS :**
Armony AIRAUD : 06 62 76 68 84 – airaud@fcessartais.fr
- **Adresse envoi des inscriptions :**
Mlle Jessica DEL AGUILA, 4 TER RUE MARECHAL DE LATTRE DE TASSIGNY LES ESSARTS, 85140 ESSARTS EN BOCAGE

Merci à tous de votre participation et à très vite
L'équipe organisatrice